

EXTRAIT

du procès – verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 17 septembre 2015

Présidence : Jacques Daniélou, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis no 7/2015 relatif à la modification de l'article 83 du règlement du Conseil communal
- ouï le rapport de la commission chargée de cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accepter la modification de l'article 83 comme suit :

« Art. 83.

Des groupes politique sont créés au sein du Conseil.

Les Conseillers Communaux forment un groupe dans la mesure où ils sont, en principe, au moins 5 du même groupe.

Il est tenu compte de la force respective des groupes pour la désignation des commissions »

Ainsi délibéré en séance du 17 septembre 2015

Le Président :
Jacques Daniélou

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire